

LIBÉRALISME, CAPITALISME ET DÉVELOPPEMENT

QUELLES LEÇONS POUR L'AFRIQUE POST COVID-19 ?

Prolégomènes

Adélarde-Diens KASESHI MULENGE, Prêtre du diocèse d'Idiofa.
Professeur à l'Université Catholique du Congo (UCC).
ade.kas@hotmail.fr

L'Afrique est un continent habitué aux crises. La crise sanitaire actuelle, induite par le Covid-19, ne fait qu'aggraver une crise multiforme déjà existante. Si le coût humain de la pandémie semble encore limité, le coût économique, quant à lui, s'annonce déjà catastrophique tant pour l'économie mondiale que pour l'économie africaine. En effet, dans ses « Perspectives économiques mondiales » du 8 juin 2020, la Banque mondiale prévoit une chute du PIB mondial de 5,2% cette année, ce qui représente la plus grande récession planétaire depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans la foulée, elle anticipe aussi un effondrement de 7% de l'activité économique des économies avancées suite au double choc négatif qui affecte l'offre et la demande mondiales.

En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, la Banque mondiale, dans sa table ronde du 13 juin dernier sur les conséquences économiques du Covid-19, projette une récession, la première en 25 ans, avec une croissance négative qui se situerait dans l'intervalle de -2,1% et -5,1%, alors qu'elle s'élevait à +2,4% en 2019. Cette dégringolade anticipée s'explique par les effets combinés des trois chocs, à savoir : la perturbation de la production et la baisse de la demande, le ralentissement brutal de la croissance mondiale et le durcissement des conditions financières. De ce fait, plusieurs secteurs clés de l'économie africaine subiront l'effet domino de cette crise, en termes d'une chute en cascade des recettes touristiques, des investissements directs étrangers (IDE), de l'aide publique au développement, de la demande des produits africains sur le marché international, des transferts de fonds des migrants (-20% pour la diaspora africaine selon la Banque mondiale).

Même si l'ampleur réelle et définitive du Covid-19 est encore indéterminée, il est évident que cette pandémie est un projecteur braqué, une fois de plus, sur la fragilité d'un continent toujours aux abois face aux crises qui l'affectent depuis les années 1960.

En effet, ce qui est atypique, c'est que, quelle que soit la crise, l'approche africaine des problèmes et la recherche des solutions dépendent toujours des paradigmes imposés de l'extérieur. Dans les années 1960, la Banque mondiale et le FMI ont concocté la stratégie de substitution aux importations pour doter l'Afrique d'une base industrielle de développement local. On sait aujourd'hui que ces politiques, axées sur la confiance à l'État, ont donné naissance aux éléphants blancs. Ceux-ci désignent des investissements titanesques, prestigieux et coûteux qui n'ont généré ni création d'emplois ni croissance. Au contraire, ils ont poussé les États au surendettement dont ils ont toujours du mal à s'affranchir. Pour régler cette crise de la dette, les mêmes institutions de Bretton Woods ont imposé, au début de la décennie 1980, les programmes d'ajustement structurel (PAS) en exigeant le désengagement de l'État pour faire confiance aux lois du marché. Malgré cela, les politiques économiques libérales, fondées sur la déréglementation, la libéralisation de l'économie et la privatisation n'ont pas produit les résultats escomptés. Elles ont plutôt provoqué la casse sociale en détruisant les services publics de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et des infrastructures.

L'échec des stratégies de développement libérales, inspirées par le Consensus de Washington, a conduit la Banque mondiale et le FMI à repenser le développement, la pauvreté et leurs déterminants. En ralliant les Objectifs de Développement du Millénaire, proclamés par la communauté internationale au début des années 1990, ils ont changé leur philosophie pour focaliser l'attention désormais sur les stratégies de lutte contre la pauvreté. Ils concèdent que la qualité des institutions d'un pays joue un rôle déterminant dans les performances économiques. Autrement dit, les institutions de Bretton Woods affirment, à la suite de la nouvelle économie institutionnelle, qu'il existe un lien entre institutions et développement, d'une part, et entre stratégie de développement et analyse économique, d'autre part. C'est pourquoi elles estiment que la réussite du « développement intégré » passe par le respect des conditionnalités politiques, notamment : les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la démocratie, la bonne gouvernance... Toutefois, en dépit de ce revirement, les deux institutions sœurs ne sortent pas du cadre néoclassique d'analyse qui implique un cadre macroéconomique stable et ouvert, ainsi que de bonnes politiques économiques, c'est-à-dire un faible déficit budgétaire, une inflation maîtrisée et une ouverture au commerce international.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue, au début des années 2000, *l'initiative pays pauvres très endettés* (PPTE) qui est devenue à la fois

le nouveau cadre conceptuel de développement, le nouvel instrument contractuel de partenariat et le nouvel outil financier. Son objectif est « d'aider les pays endettés à réduire le poids de leur dette extérieure à un niveau soutenable, c'est-à-dire à un niveau qui leur permette de rembourser leur dette de manière confortable avec leurs ressources d'exportations, ainsi que les dons et investissement en capital qu'ils reçoivent »². Mais, après deux décennies d'application de l'initiative PPTE et de l'initiative IAMD (allègement de la dette multilatérale), le problème de la dette continue à pénaliser les économies pauvres. En effet, selon le FMI, en 2016, 36 pays, dont 30 sont africains, avaient déjà franchis le « point d'achèvement » et bénéficié de réduction de la dette pour un montant total de 76 milliards de dollars du service de leur dette. Il convient de reconnaître que cette réduction a permis aux pays en développement de renouer avec des taux de croissance positifs. Les pays africains se sont particulièrement distingués au point que certains ont même été qualifiés, il y a dix ans, de « lions » ou « éléphants » de l'émergence ; il s'agit de : Mozambique, Angola, Nigeria, Éthiopie, Tchad et Rwanda.

Toutefois, les performances économiques des « champions » d'Afrique n'ont pas fait long feu car, de ces six pays, estime Thierry Vircoulon, il n'y a que le Rwanda qui continue à maintenir son taux moyen de croissance du PIB autour de 8% entre 2001 et 2015. Cette croissance a même entraîné une réduction de la pauvreté de 44% à 39%. Quant aux autres pays, leur situation n'est guère meilleure : le Mozambique s'est retrouvé au bord du surendettement ; l'Angola a enregistré un taux de croissance du PIB de 1% à peine, très loin de 20% de 2006 ; la chute des cours du baril a plongé l'économie du Nigeria en récession en 2016, soit -1,6% ; l'Éthiopie croupit dans l'instabilité politique depuis 2015 ; et enfin, le Tchad était récemment à la recherche de l'argent pour payer les fonctionnaires³. Et à une étude de l'agence de notation Standard & Poor's, publiée en mai 2018, de conclure : « La résurgence des risques sur le remboursement de la dette en Afrique subsaharienne suggère un échec de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ».

En effet, sur 17 pays d'Afrique, rapporte Ravi Bhatia, analyste chez S&P Global Ratings, 11 ont bénéficié de l'initiative PPTE. Parmi lesdits pays, le Congo et le Mozambique ont un niveau d'endettement égal ou supérieur à celui qu'ils affichaient à leur entrée dans le programme. D'autre part, 6 pays (Ghana, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Ouganda, Zambie) consacrent aujourd'hui une part plus large de leurs recettes publiques à rembourser les intérêts de leur dette que dans les années 2000⁴.

2 *Dictionnaire des Réformes Économiques et Sociales pour le développement des pays les moins avancés/PMA*, 2005, p. 159.

3 Thierry VIRCOULON, « L'émergence africaine existe-t-elle vraiment ? », in *Lemonde.fr*, 04 juillet 2018.

4 Nelly FUALDES, « Dette : vingt ans après l'initiative PPTE, retour au point de départ ? », voir <https://www.jeuneafrique.com/auteurs/n.fualdes/>.

Nonobstant ces échecs, le vent du libre-échange continue à souffler très fort sur le monde comme en témoignent les traités, accords ou projets qui se négocient ou se signent ça et là, tels que : le Grand marché transatlantique (GMT) entre les États-Unis et l'Union européenne ; le partenariat transatlantique (PTP) entre les USA et 11 pays du pacifique ; l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Union africaine ; et le projet de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca), censée assurer l'intégration économique de l'Afrique.

Dès lors, la crise actuelle du Covid-19 présente un risque et une opportunité pour l'Afrique. Un risque de voir le continent en sortir sans vision ni solution durable, mais toujours la main tendue vers les pays occidentaux qui lui imposent, en contrepartie, des aides financières, un capitalisme et un libéralisme à tout va. Une opportunité si les Africains refusent de suivre la « one best way » imposée par la mondialisation et la libéralisation en cours afin de créer leur propre trajectoire de développement en fonction des spécificités du continent.

Cet article se réinterroge donc sur le primat du capitalisme et du libre-échange dans l'organisation politique, économique et sociale de nos sociétés. Il vise à faire comprendre pour faire agir sur les illusions selon lesquelles le libéralisme sans limites apportera croissance et développement au continent noir. Pour le démontrer, je m'appuie sur les vraies leçons théoriques et empiriques de ces doctrines en insistant sur le fait que, contrairement à ce qu'enseigne la théorie économique dominante, les pays aujourd'hui développés ont dû protéger leurs industries naissantes contre la concurrence féroce des économies avancées de l'époque. Ces pratiques n'ont jamais cessé car les économies riches sont toujours les mieux protégées du monde. Ce constat me conduit à engager une réflexion sur les leçons que l'Afrique peut tirer de son expérience du capitalisme et du libéralisme et ce, dans le contexte de la crise de coronavirus. En d'autres termes, mon objectif principal consiste à jeter les bases de paradigmes de développement efficaces qui supposent un État fort, un patriotisme économique éclairé et une éthique de coresponsabilité. Pour ce faire, il me faudra répondre aux questions suivantes : Comment le capitalisme et le libéralisme se sont-ils imposés comme les seules sources d'inspiration du développement ? Le libéralisme dogmatique est-il notre avenir ? Quelles trajectoires pour l'Afrique du XXI^e siècle ?

1. Capitalisme et libéralisme dans l'histoire de la pensée économique

Depuis le XVIII^e siècle, il s'est développé une croyance collective favorable au capitalisme et au libre-échange comme facteurs de croissance et de développement partout et toujours. Comment en est-on arrivé là ?

Cette section a pour but de restituer le capitalisme et le libéralisme dans l'histoire de la pensée économique afin d'en exposer les logiques théoriques dominantes.

1.1. La logique du capitalisme

Le capitalisme est un concept polysémique sujette à de vifs débats d'écoles tant sur ses origines, sur son évolution que sur sa signification. Au XX^e siècle, ces débats se sont cristallisés autour de trois écoles, à savoir : l'école marxiste, l'école moderniste de Max Weber et l'école dite de l'histoire globale de Fernand Braudel. En effet, l'école marxiste, qui analyse l'histoire à partir de la notion de luttes des classes, pense que le capitalisme est né de contradictions propres au mode de production féodale, c'est-à-dire de l'opposition entre un seigneur et un vassal. Pour Karl Marx⁵, la dynamique du capitalisme repose sur un « système de révolution permanente » qui consiste à rompre avec les traditions du passé en innovant sans cesse, en l'occurrence le mode de production. La particularité de ce régime économique réside, entre autres, dans : la formation d'un prolétariat, le contrôle des moyens de production par le capitaliste, l'exploitation du travailleur et la recherche effrénée du profit.

La pensée de Karl Marx sur l'innovation continue a inspiré Joseph Schumpeter, pour qui, la dynamique du capitalisme est fondée sur le principe de la « destruction créatrice ». Celle-ci consiste au remplacement permanent de structures organisationnelles, méthodes, activités, produits ou technologies, devenues obsolètes, par de nouvelles choses. Pour lui, ce processus de « destruction créatrice » constitue la donnée fondamentale du capitalisme parce qu'il est à l'origine d'une croissance indéfinie qui constitue, elle-même, le moteur du progrès indéfini. Toute entreprise, d'essence capitaliste, doit, bon gré mal gré, s'y adapter pour survivre⁶. Ainsi, le capitalisme est un système économique qui s'autodétruit pour renaître de ses cendres à la manière d'un phœnix, l'immortel oiseau mythique.

Contrairement à l'école marxiste, l'école « moderniste », qui se rattache à l'héritage de Max Weber, explique l'apparition du capitalisme à partir de la quête rationnelle du profit⁷. Mais au-delà de la recherche du profit, la spécificité du capitalisme tient à une organisation rationnelle de la vie économique dans son ensemble. Pour que la logique capitaliste devienne le principe fondateur de toute organisation sociale, il fallait, pense Max Weber, que certaines conditions soient remplies entre le XIII^e et le XIX^e siècle, notamment : l'appropriation des moyens de production par des entreprises privées, l'existence de travailleurs prêts à l'embauche, le

5 Karl Marx, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, coll. Bibl. de la Pléiade, tome I, 1963, tome II, 1968.

6 Joseph Schumpeter, cité par Luc Ferry, *B/C comme concept, morceau de cire, belle-âme, christianisme, capitalisme w& communisme...* *L'encyclopédie philosophique. Les mots de la philo*, Paris, Les Éditions de l'Opportun, 2017, pp. 15-16.

7 Max Weber, *Économie et société*, Paris, réédition Stock, 2003.

développement des marchés libres, l'existence des institutions juridiques, monétaires et comptables, le droit de propriété, l'existence des valeurs qui façonnent les comportements d'épargne, de l'effort et du goût de risque.

C'est dans cette optique qu'on peut lire « L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme »⁸ où Max Weber voit une convergence entre la morale protestante (liberté de conscience, amour du travail, recherche de l'intérêt et de la prospérité matérielle) et la rationalité économique. Toutefois, il est important de préciser que « L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme » n'est pas une œuvre qui démontre l'émergence du capitalisme à partir du protestantisme par une relation de cause à effet. Elle indique simplement que l'éthique protestante a rationalisé la vie morale comme, d'ailleurs, le capitalisme rationalise les activités économiques des hommes. De ce point de vue, le protestantisme a contribué, d'une façon ou d'une autre, à l'expansion du capitalisme. Celui-ci aurait poursuivi son développement même en l'absence de l'influence de la Réforme protestante.

Les approches soutenues par l'école marxiste et l'école wébérienne ont été dépassées par une nouvelle approche, dite de « l'histoire globale », qui s'est imposée à la fin du XX^e siècle. Cette nouvelle école a pour chef de file le célèbre historien français Fernand Braudel qui souligne l'importance des causes exogènes dans la genèse du capitalisme européen⁹. Pour lui, commente Philippe Norel, le capitalisme est un ensemble de pratiques visant à contourner les marchés réglementés en vue de saisir les occasions de profit et de créer des situations de monopole... Braudel identifiait le capitalisme à la pénétration de ces comportements dans les sociétés européennes, à partir du XII^e siècle. Dans la mesure où ces pratiques contribuaient surtout à construire les logiques inhérentes à des économies-monde ou systèmes-monde successifs (centrés d'abord sur Venise, puis Amsterdam, Londres, New York et, demain peut-être, la Chine !), l'évolution du capitalisme occidental s'est alors imbriquée dans l'histoire de ces systèmes-monde¹⁰.

Quelles que soient les écoles, le capitalisme peut être défini comme un système économique dont le fonctionnement oscille autour des deux pôles : l'un constitué par les détenteurs de la propriété privée des moyens de production et l'autre constitué par ceux qui ne disposent que de leur travail. Il n'est pas un phénomène naturel qui serait apparu du jour au lendemain. Il est plutôt un processus culturellement et historiquement situé, qui a réussi à imposer les impératifs du marché dans l'organisation politique, économique et sociale des sociétés européennes d'abord et des

8 Max WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. Fr. par Isabelle Kalinowski, Paris, Flammarion, 2000.

9 Précisons tout de même que William McNeil est le précurseur de ce nouveau courant de « l'histoire globale ». Pour en savoir plus, voir son livre publié en 1963 sous le titre de *The Rise of the West : A History of the human community*, University of Chicago Press.

10 Philippe NOREL, « Le débat sur les origines », in *Sciences Humaines*, Hors-série spécial, n° 11, mai-juin 2010, p. 14.

autres sociétés ensuite. En effet, depuis son émergence au XIII^e siècle, dans le sillage de bourgs, villes et cités-États d'Europe, le capitalisme s'est doté d'un esprit (l'esprit du capitalisme), d'une éthique, des institutions et des lois qui déterminent son fonctionnement.

L'esprit du capitalisme, c'est les relations de concurrence, de compétition et de rivalité qui caractérisent les marchands dans leur quête rationnelle du profit illimité. La concurrence joue le rôle de la sélection naturelle qui élimine les faibles pour faire prospérer les forts. Son éthique peut être résumée par cette maxime : « Tu ne dois pas servir autrui pour te desservir dans tes propres affaires ». Il s'agit là d'une morale du primat de l'intérêt individuel. C'est une morale des conséquences qui fonctionne selon l'adage : « La fin justifie les moyens ».

Les institutions du capitalisme sont entre autres : le marché, l'État, la propriété privée matérielle ou immatérielle, la monnaie, la finance, le commerce, l'entreprise, le salariat, les normes, les lois, les droits, les conventions... Elles ont pour finalité de favoriser l'accumulation du capital. Celle-ci est régie par les deux lois fondamentales du capitalisme qui sont, selon Thomas Piketty, génératrices des inégalités¹¹. La première loi stipule que : $\alpha = r \cdot \beta$, avec α qui représente la part des revenus du capital dans le revenu national, r le taux de rendement du capital et β la valeur du patrimoine net rapportée au revenu national. La deuxième loi du capitalisme postule que : $\beta = s/g$. Selon cette loi, la valeur du patrimoine net dans le revenu national est fonction de s , le taux d'épargne rapporté à g le taux de croissance. Dans cette relation, plus g est faible plus β est important. Thomas Piketty pense qu'aujourd'hui la part du patrimoine dans le revenu national β serait de l'ordre de 600%, r de 5% et donc α de 30%, ce qui le conduit à mettre en évidence la contradiction du capitalisme.

Par conséquent, selon lui, dès lors que le taux de rendement du capital dépasse durablement le taux de croissance de la production et du revenu, ce qui était le cas jusqu'au XIX^e siècle et risque fort devenir la norme au XXI^e siècle, le capitalisme produit mécaniquement des inégalités insoutenables, arbitraires, remettant radicalement en cause les valeurs méritocratiques sur lesquelles se fondent nos sociétés démocratiques. En effet, si $r > g$ s'inscrit dans la longue durée, alors il est logique de privilégier le capital et les rentes, ce qui tend à « dominer de plus en plus fortement ceux qui ne possèdent que leur travail ».

1.2. La logique du libéralisme

Comme le capitalisme, le libéralisme est, lui aussi, un concept polysémique et polémique qui renvoie tantôt à des visions du monde (rapport entre l'individu et la société), tantôt à des idéologies, des programmes et des

11 Thomas PIKETTY, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, pp. 92-98.

partis, des politiques et des théories économiques¹². Sans nous enfermer dans un exercice sémantique, retenons qu'on doit à Vincent de Gournay (1712-1759) l'expression « laissez-faire, laissez-passer ». Au libéralisme, qui se caractérise par la liberté d'entreprendre (laisser-faire), est associé le libre-échange (laissez-passer). Ainsi, le libéralisme est une doctrine économique qui soutient que le libre fonctionnement du marché est un facteur de croissance et de la richesse des nations. Cet argumentaire est fondé sur les théories de l'échange international qui remontent à Adam Smith avec sa théorie des avantages absolus et à David Ricardo avec sa théorie des avantages comparatifs. Selon ce dernier, les mécanismes du marché, soumis à l'ordre naturel, entraînent la spécialisation de chaque pays dans les activités où sa productivité, relativement à celle de ses partenaires, est plus élevée ; d'où une plus grande efficacité du travail et un niveau de vie plus élevé. La théorie ricardienne suppose que le commerce international soit une opération à somme positive pour les pays qui échangent quel que soit leur niveau de développement.

Toutefois, signalons que, dans sa démonstration, Ricardo a négligé l'existence des facteurs spécifiques tel que le savoir-faire particulier d'un individu ou le capital technique. Les détenteurs de ces facteurs, qui ne servent qu'à une seule activité, sont perdants s'ils décident de se spécialiser dans une autre activité. Pour dépasser Ricardo, les économistes néoclassiques, en l'occurrence Hecksher-Ohlin-Samuelson (HOS), ont fondé leur explication du commerce international sur la dotation en facteurs de production comme le travail, le capital, l'énergie. Mais les limites du modèle HOS ont déjà été mises en évidence par Daniel Treffer¹³ qui fait remarquer que le modèle n'est pas empiriquement vérifié dans la mesure où la convergence des rémunérations entre pays n'est pas observée. Ensuite, l'échange international est plutôt dû à des différences de productivité (Ricardo) qu'à des échanges liés à des différences de ressources car les pays échangent souvent des produits similaires. Enfin, on observe une absence d'économies d'échelle.

Pour rendre compte de ces phénomènes, la nouvelle théorie du commerce international, développée par Paul Krugman ou Elhanan Helpman, dans le cadre de la concurrence imparfaite, introduit les économies d'échelle pour expliquer les avantages liés à l'échange international. D'après cette théorie, si les coûts unitaires diminuent à mesure que la production s'accroît, l'échange international, en élargissant le marché, permet une réduction des coûts. Toutefois, ces économies d'échelle restent limitées dans la mesure où la baisse du coût devient négligeable au-delà d'un certain niveau de production. Malgré ces avancées théoriques, le commerce international reste prisonnier des égoïsmes nationaux, des rivalités et de la rationalité-

12 Pour en savoir plus, voir Gilles DOSTALER, « Les chemins sinueux de la pensée économique libérale », in *L'Économie politique*, n° 44, pp. 42- 64.

13 Daniel TREFFLER, « The Case of the Missing Trade and Other Mysteries », *American Economic Review*, vol. 85(5), décembre 1995.

calcul-du-profit. En effet, dans un environnement ricardien, il est de bon sens que les économies avancées insistent sur l'ouverture des frontières des économies pauvres parce que tout le monde est gagnant dans les échanges. Mais dans un monde d'économies d'échelle et de concurrence imparfaite, une ouverture inconditionnelle des marchés sert l'intérêt des pays développés au détriment des pays en développement. C'est pour cette raison que Yuval Noah Harari pense que « la libéralisation et la mondialisation sont un immense racket qui profite à une minuscule élite aux dépens des masses. »¹⁴

2. Les expériences du libéralisme au Nord et au Sud

Si le libre-échange offre des avantages indéniables (compétitivité des entreprises, diversification des choix de consommation, baisse des coûts, transfert des technologies, économies d'échelle, effet multiplicateur sur la croissance grâce aux exportations...), on ne peut pas escamoter ses dérives car lorsqu'il est appliqué naïvement, il enregistre des gagnants et des perdants.

2.1 Le libéralisme en Occident : entre mythe et réalité

Le XIX^e siècle peut être considéré, en Occident, comme le siècle de la domination du laisser-faire dans la mesure où il a été marqué par : l'abolition du système féodal dans l'agriculture et de l'esclavage dans les colonies ; l'abrogation des corporations, des monopoles royaux et la formation d'un cadre légal pour les sociétés ; la suppression des *corn laws* qui limitaient l'importation de blé en Grande-Bretagne...

Cependant, à partir de la fin du XIX^e siècle, les principes fondamentaux du libéralisme ont commencé à être mis en cause. La première crise du capitalisme en 1873, par exemple, fut l'occasion pour les États-Unis d'adopter des mesures protectionnistes (lois antitrust) en introduisant une dose sociale dans le libéralisme afin d'améliorer les conditions de travail des ouvriers. Il fallait attendre la première moitié du XX^e siècle, caractérisée par les deux guerres mondiales et la crise des années 1929 pour voir l'État intervenir massivement dans l'économie afin de sauver le système capitaliste et le libre-échange.

La réflexion de Keynes dans la Théorie générale a offert aux interventions de l'État un cadre théorique qui montre que le marché autorégulateur du capitalisme est source de déséquilibre, des inégalités et de sous-emploi. La puissance publique doit donc intervenir pour corriger les imperfections induites par le libéralisme. Ainsi, pendant la période des trente glorieuses, on a assisté à un capitalisme « administré », c'est-à-dire qui fonctionne en suivant non plus la main invisible du marché mais plutôt la main visible de l'État. On a vu récemment les États intervenir, en injectant des liquidités dans le système financier afin de sauver le capitalisme de

14 YUVAL NOAH HARARI, 21 leçons pour le XXI^e siècle, Paris, Albin Michel, 2018, p. 23.

la crise de subprime (2007-2008). Aujourd'hui encore, c'est toujours les États qui essaient de soutenir l'économie pendant la crise de Covid-19. Le gouvernement fédéral et la banque centrale européenne ont décidé d'injecter dans l'économie, respectivement 2000 milliards et 750 milliards de dollars. De son côté, la banque centrale d'Angleterre s'est engagée carrément à financer directement les dépenses du Royaume-Uni.

À y regarder de près, dans les pays développés tels que la Grande-Bretagne ou les États-Unis, l'intervention de la puissance publique pour protéger l'économie ne date pas de la dernière pluie. En effet, « entre la réforme de la politique commerciale, décidée en 1721 par le premier ministre Robert Walpole, et l'abrogation de la loi sur le blé, en 1846, la Grande Bretagne a mis en œuvre des politiques agressives en matière d'industrie, de commerce et de technologie. Pendant cette période, elle pratiquait activement la protection des industries naissantes, les subventions à l'exportation des matières entrant dans la fabrication des produits qu'elle exportait, le contrôle de la qualité des exportations par l'État... »¹⁵ Quant aux États-Unis d'Amérique, on peut dire qu'entre 1816 et 1945, ils se sont abrités derrière le protectionnisme pour protéger leur industrie naissante contre la compétitivité de l'Angleterre qui les devançait à l'époque. Les propos du président Ulysses Grant (1869-1877), héros de la guerre de Sécession, sont on ne peut plus clairs sur les bienfaits du protectionnisme : « Pendant des siècles l'Angleterre a tablé sur la protection, qu'elle a porté à son plus haut niveau. Elle en a obtenu des résultats qui la satisfont. C'est sans aucun doute à ce système qu'elle doit sa puissance actuelle. Après deux siècles, elle a trouvé bon d'adopter le libre-échange parce qu'elle pensait que le protectionnisme ne pouvait plus rien lui apporter. Eh bien, messieurs, ma connaissance de notre pays me permet de croire que dans deux cents ans, quand l'Amérique aura tiré de la protection tout ce qu'elle peut lui apporter, elle aussi se convertira au libre-échange. »¹⁶ L'histoire a donné raison au président Grant car c'est après la Seconde Guerre mondiale que la libéralisation des échanges s'est accélérée dans le monde et ce, sous le leadership des États-Unis que Paul Bairoch, historien de l'économie, considère du reste comme « le berceau et le bastion du protectionnisme moderne ». En définitive, les expériences anglaise et américaine révèlent, au-delà des débats théoriques, que le capitalisme a besoin des États forts pour se mouvoir comme le pense d'ailleurs Gilles Dostaler : « Alors qu'une grande partie des économistes font preuve d'une belle naïveté dans leur analyse de la réalité, les décideurs, y compris ceux qui adhèrent à l'idéologie néolibérale, savent pertinemment que le capitalisme ne peut et n'a jamais pu se passer d'un État fort. »¹⁷

15 HA-JOON CHANG, « La bonne gouvernance à l'épreuve de l'histoire », *L'Économie politique*, n° 17, 2003/1, p. 66.

16 Ibid., p. 68.

17 Gilles DOSTALER, « Les chemins sinueux de la pensée économique libérale », in *L'Économie politique*, n° 44, octobre 2009, p. 62.

2.2. Le libéralisme en Afrique : la politique de l'échelle tirée

En Afrique, comme dans le reste du monde en développement, les pays occidentaux prêchent, sous l'égide des institutions de Bretton Woods, les vertus du libre-échange en pratiquant la politique de « l'échelle tirée » dénoncée au XIX^e siècle par l'économiste allemand Friedrich List. Autrement dit, les mesures protectionnistes sont l'échelle dont se sont servies les économies avancées pour monter au sommet de leur développement. Mais ces mêmes pays tirent aujourd'hui ladite échelle en imposant aux pays pauvres les mesures libérales censées être facteur de croissance et de développement. De ce fait, ils prêchent par la parole et non par l'exemple : faites ce que nous vous disons mais ne suivez pas notre exemple. L'Afrique a beau pratiquer le libre-échange dogmatique, elle a du mal à rejoindre ses maîtres au sommet de l'échelle du développement. Quelques exemples suffisent pour nous en convaincre davantage.

Au regard des faits, qu'il s'agisse de la coopération UE-ACP ou de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act) avec les États-Unis, le libre-échange ne profite pas à l'Afrique. Pour commencer par la coopération UE-ACP, rappelons qu'elle est basée sur de bonnes intentions des pays européens qui veulent aider les pays ACP à se développer grâce à des subventions plutôt qu'à une politique commerciale efficace. De ce point de vue, les exportations des pays ACP en direction de l'UE bénéficiaient d'un régime spécial exempté de droits de douane et ce, sans condition de réciprocité. Ce traitement préférentiel s'écarterait du Système de Préférences Généralisées (SPG) qui couvrait tous les pays en développement et dont les droits, gérés par le GATT, devenu OMC, étaient assez réduits. Ainsi, dans le cadre du partenariat UE-ACP, plus de 95% des exportations des pays ACP qui pénètrent sur le marché européen en franchise de droit de douane.

Mais, quand on dresse, par exemple, le bilan de ce partenariat, depuis les Accords de Yaoundé (1963) jusqu'à ceux de Cotonou (2000), on constate, avec Catherine Haguenau-Moizard et Thierry Montalieu, que les Conventions de Lomé n'ont pas permis aux ACP d'enrayer le déclin commercial qui caractérise les pays en développement les plus pauvres. Dans les faits, poursuivent les auteurs, l'avantage relatif accordé aux pays ACP a pu s'effriter par l'adoption d'autres politiques préférentielles de l'UE (SPG, Processus de Barcelone) et par le désarmement tarifaire multilatéral résultant des rounds commerciaux successifs. En effet, le traitement préférentiel de l'UE en faveur des ACP, n'a pas empêché une baisse globale de la part de marché de ces derniers qui est passée de 7% en 1975/76 à 3% en 2001/2002 (OMC, 2003)¹⁸. Le pire, c'est que cette baisse touche les produits pour lesquels les ACP sont censés posséder un avantage

¹⁸ Citée par Catherine HAGUENAU-MOIZARD et Thierry MONALIEU, « L'évolution du partenariat UE-ACP de Lomé à Cotonou : de l'exception à la normalisation », in *Mondes en développement*, volume 32, n° 128, 2004/4, pp. 65-88.

comparatif. Quand on compare, sur la même période, les exportations des ACP avec celles des autres pays en développement (NPI asiatiques, pays méditerranéens et Amérique du Sud) le contraste est saisissant : les premiers ont accumulé du retard et régressé et leur marginalisation progresse tandis les seconds gagnent des parts de marché et émergent.

Tableau des Importations de l'UE (en milliards d'euros, prix courants)

	1976	1980	1984	1988	1992	1994	1998	2002
ACP	10,6	19,5	25,5	17,5	18,0	22,0	28,9	30,5
Asie	8,7	16,0	24,8	40,5	65,9	107,4	214,4	209,2
Amsud	8,1	13,5	23,9	23,3	24,5	30,9	49,4	49,1
PSM	9,6	16,4	29,1	15,3	23,4	28,7	52,8	56,5

Source : Eurostat, cité par Catherine Haguenau-Moizard et Thierry Montalieu, *Op. cit.*, p. 75.

Si l'on en vient à la structure des exportations des pays ACP, là aussi, le constat est alarmant car ils n'ont pas connu, estiment ces auteurs, de modification significative de leur spécialisation au cours des trente dernières années. Pour deux tiers d'entre eux, renchérisent-ils, les produits primaires continuent de représenter entre 60 et 100% de leurs exportations de marchandises. Quant aux pays hors ACP, ils ont connu une évolution inverse en se spécialisant significativement en produits manufacturés.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets ! L'AGOA, entré en vigueur qu'en 2001, est supposé générer des effets d'entraînement en termes de gains de part de marché ou d'investissements directs étrangers. Rappelons d'abord que l'AGOA est une loi qui encadre les préférences commerciales américaines en faveur des pays africains. Elle fait suite à une autre loi « Trade and Development Act » du 18 mai 2000. L'AGOA a pour but d'offrir à certains produits africains un accès libre de douane au marché américain. Pour bénéficier de ce traitement préférentiel, les pays doivent réformer leurs économies en adoptant des politiques économiques libérales.

Sans évoquer des chiffres, disons que la critique de ce dispositif porte sur ses objectifs qui concernent les « préférences commerciales américaines » et non les préférences commerciales africaines. Déjà en 2000, Jagdish Bhagwati et Arvind Panagariya ont critiqué les dispositions de l'AGOA¹⁹. Selon eux, cette loi n'est pas aussi nouvelle qu'elle le prétend car c'est depuis le milieu des années 1980 que les États-Unis ont des accords commerciaux préférentiels avec le continent africain. L'AGOA apparaît, aux yeux de ces deux économistes, comme une nouvelle manière pour les États-Unis

19 J. BHAGWATI et A. PANAGARIYA, cités par Thierry LATREILLE, 2004, « États-Unis - Afrique : qui bénéficie réellement de l'AGOA ? », *Problèmes économiques*, 25 février 2004, N° 2.845, pp. 19-25.

d'imposer des préférences croisées et des conditionnalités sans rapport avec le commerce. Pour eux, l'accès des pays africains au marché américain dans ce cadre se fait plus au détriment des autres pays pauvres plutôt qu'à celui de producteurs américains à forts coûts de production. Par ailleurs, J. Bagwati qualifie l'AGOA de « cheval de Troie » des produits américains sur le continent africain. En effet, estime-t-il, les préférences tarifaires sont associées, en contrepartie pour les pays bénéficiaires de l'AGOA, à des importations préférentielles de produits et services américains. Dans ces conditions, l'agriculture africaine se trouve prise dans la tenaille libre-échangiste comme le fait constater Jacques Berthelot²⁰.

L'Afrique n'est pas la seule région au monde à payer le prix du libéralisme dogmatique. En effet, l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), conclu en 1994 entre le Mexique, le Canada et les États-Unis, avait promis que le développement des échanges doperait la croissance, créerait les emplois et réduirait l'immigration clandestine. En dépit de ces belles promesses, Aléna a provoqué, deux décennies après, les délocalisations des entreprises des États-Unis vers le Mexique ; il a creusé le déficit commercial des États-Unis avec le Mexique et le Canada ; il a aussi diminué le nombre d'emplois et a tassé les salaires. À en croire Lori Wallach²¹, le déficit commercial américain, qui était de 27 milliards en 1993, est passé à plus de 177 milliards en 2013. Le déficit avec le Mexique a causé une perte nette de 700 000 emplois aux USA entre 1994 et 2010. Du côté mexicain, l'agriculture a souffert de l'entrée, sans entraves, du maïs subventionné des États-Unis, ce qui a conduit à une baisse drastique des prix. Des milliers de paysans ont dû abandonner l'agriculture pour aller chercher les meilleures opportunités, notamment de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire : aux États-Unis. Toujours selon Lori Wallach, le prix des tortillas, l'aliment de base des mexicains, a augmenté de 279% entre 1994 et 2004. En vingt ans, le prix des produits de première nécessité a été multiplié par sept alors que le salaire minimum n'a été multiplié que par quatre. Entre 1994 et 2014, c'est-à-dire période sous Aléna, poursuit-il, le PIB par habitant du Mexique n'a progressé que de 24% alors qu'entre 1960 et 1980 (période sans Aléna), il a bondi de 102%, soit 3,6% par an. Enfin, si Aléna avait réglé le problème de l'immigration, le président américain Trump n'en serait pas à la construction d'un mur entre son pays et le Mexique.

Que ce soit en Afrique ou en Amérique latine, le libre-échange agressif cause les mêmes dégâts. Il existe d'ailleurs plusieurs autres travaux empiriques²² qui corroborent le principal argument selon lequel la

20 Jacques BERTHELOT, « L'agriculture africaine dans la tenaille libre-échangiste », *Le Monde diplomatique*, n° 763, octobre 2017, pp. 18-19.

21 Pour en savoir plus, lire : Lori M. Wallach, « Mirages du libre-échange », *Le Monde diplomatique*, n° 735, juin 2015, pp. 12-13.

22 Voir : NOOMEN LAHIMER, *Investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne. Un remède contre la pauvreté ?*, Editions universitaires européennes, 2010 ; John Cockburn, Bernard Dacaluwé et

libéralisation dans les pays en développement est une opération à somme nulle qui enregistre des gagnants et des perdants. Les gains en termes de croissance et de réduction de la pauvreté sont très limités. In fine, on peut résumer, avec Michel Aglietta, l'évolution du continent noir en ces termes : « Enfin et tragiquement, l'Afrique n'a toujours pas pu desserrer l'étau du colonialisme et a perdu systématiquement du terrain au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Hormis quelques succès dans un petit nombre de pays (Kenya, Ethiopie, Botswana), le handicap est le manque d'États développeurs, c'est-à-dire ayant acquis l'autorité pour exproprier les détenteurs de rentes de toutes natures et transformer le revenu fiscal en production de biens publics pour leurs populations. Le socle du développement n'est donc pas bâti. Les tares, déjà constatées par René Dumont il y a plus de cinquante ans, persistent : agriculture vivrière délaissée, destructions de la fertilité des sols par les cultures intensives, déforestation, modèles exclusivement fondés sur les matières premières, éducation de masse à l'abandon, cadres inféodés aux anciennes puissances coloniales, clientélisme florissant, politiques d'aide d'inspiration libérale poursuivant avec constance une doctrine erronée d'insertion dans les chaînes de valeur mondiales. »²³

3. Vers de nouveaux paradigmes de développement efficaces

Comme l'a si bien dit Keynes : « Le capitalisme international n'est pas une réussite. Il n'est ni intelligent, ni beau, ni juste, ni vertueux, et il ne tient pas ses promesses. Mais quand nous nous demandons par quoi le remplacer, nous sommes extrêmement perplexes »²⁴. De ce fait, compte tenu des expériences du capitalisme et du libéralisme, au Nord comme au Sud, le changement de paradigme de développement s'impose malgré la complexité de relations économiques et politiques internationales. Ce revirement implique le rejet pur et simple du libéralisme sans limites en faveur des stratégies fondées sur une approche systémique qui assigne au développement des objectifs plus larges tels que : l'éducation, le vivre-ensemble, la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités, la justice, la protection de la nature, le partage de l'information, la croissance économique. L'approche systémique et pluridisciplinaire implique que l'État et le marché soient appréhendés dans une relation de complémentarité car le marché a besoin d'être contrôlé par les interventions publiques, tout comme l'État a besoin d'être orienté par les mécanismes de marché dans sa planification du développement. Les chances de succès des modèles d'intégration économique plus justes et solidaires, c'est-à-dire générateurs de richesses et de développement pour tous, dépendent de la capacité des

Ismaël Fofana, S/ dir., *Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2010.

23 Michel AGLIETTA, S/ dir., *Capitalisme. Le temps des ruptures*, Paris, Odile Jacob, 2019, p. 40.

24 John MAYNARD KEYNES, « De l'autosuffisance nationale », in *L'Économie politique*, n° 31, juillet 2006, p. 10.

Africains à mener des réformes structurelles courageuses et profondes. Celles-ci auront pour finalité la résolution de la crise de l'État et la construction d'une économie forte, fondée sur le patriotisme économique et sur une éthique de la coresponsabilité.

3.1. Le passage de l'État prédateur à l'État social

L'expérience africaine du phénomène étatique révèle que, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à ce jour, l'Afrique est dominée par des États prédateurs qui sont au service des intérêts particuliers. Il s'agit des États, créés *ex nihilo*, qui s'imposent généralement soit par la force, soit par la ruse ou la fraude. Ils n'ont aucune légitimité auprès de la population qui les considère, du reste, comme des entités artificielles et étrangères dont la mission est de lui imposer arbitrairement un lot de souffrances de toute sorte. L'État prédateur ne reconnaît pas la population et la population ne se reconnaît pas dans l'État dont elle juge les dirigeants comme des kleptocrates, des clientélistes et des corrompus. Ce type d'État ressemble, peu ou prou, à une entreprise multinationale dont les dirigeants travaillent pour des actionnaires toujours avides de dividendes. Les liens de solidarité et de cohésion nationales se distendent au profit des réseaux d'affinités ethniques, tribales, régionales et politiques qui servent d'ascenseur social à une minorité d'individus au détriment de la majorité des personnes, abandonnées à leur triste sort. Dans ces conditions, les interactions politiques, économiques et sociales, fondées sur la logique de « chacun pour soi », favorisent l'émergence des comportements rentiers qui mettent à défi la construction de l'État-nation et de l'économie nationale. L'Afrique en est là, soixante ans après les indépendances, dépourvue de réelles nations, mais toujours dotée d'États prédateurs et fantoches qui servent de façade institutionnelle à la maximisation des intérêts privés.

Dès lors, l'émergence d'un modèle économique producteur de richesses et de développement exige le passage de l'État prédateur à l'État social ou État-nation car le contrôle du capitalisme et du libéralisme dépend de l'existence d'un État fort, susceptible d'orienter les politiques économiques en fonction des objectifs de la nation. Un État est dit fort lorsqu'il garantit la souveraineté économique de la nation et le bien-être de tous les citoyens. Il est guidé, dans ses interventions, par le service du bien commun, la justice, l'éthique et la solidarité qui constituent les indicateurs de son tableau de bord. Il poursuit à la fois l'objectif de l'équilibre économique et l'objectif de l'équilibre social dans sa mission de bâtir une communauté de destin et une communauté d'intérêts.

Ainsi, l'État fort joue le rôle de régulateur en tant qu'instrument de minimisation du risque, de l'incertitude et du désordre dans les interactions politiques, économiques et sociales. La force de l'État s'exprime, d'une part,

par la construction des services publics efficaces de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, des infrastructures et, d'autre part, par la mise en place des institutions de contrôle et de sanction pour lutter contre la kleptocratie (gouvernement des voleurs), l'incurie (culte de l'incompétence), la corruption, la fraude, les inégalités, les injustices...

L'État-nation, conçu comme « volonté générale de vivre ensemble », est au service de tous en garantissant l'égalité des chances et des droits, d'une part, et l'accès aux ressources, d'autre part. Il doit organiser la coopération sociale en tant qu'un système juste des droits et devoirs afin de créer la cohésion sociale. Il considère « la justice comme régularité », c'est-à-dire un catalyseur de l'équilibre social. Cette justice qui tire sa force et sa légitimité d'un corpus de lois ou système de lois. En effet, selon John Rawls, « un système de lois est un système coercitif de règles publiques qui s'adressent à des personnes rationnelles pour régler leur conduite et fournir le cadre de la coopération sociale. Quand ces règles sont justes, poursuit-il, elles établissent une base pour des attentes légitimes. Elles constituent des raisons pour la confiance mutuelle et justifient les objections quand ces attentes ne sont pas comblées »²⁵.

3.2. Le passage du libéralisme dogmatique au patriotisme économique

L'émergence d'une stratégie de développement efficace dépend en outre de l'intervention de l'État fort dans l'économie afin de mobiliser tous les agents économiques (État, collectivités locales, entreprises publiques et privées, ménages, société civile...) autour de l'intérêt national qui doit se situer au-dessus des intérêts particuliers. L'intérêt national représente ici une vision commune partagée, c'est-à-dire qui fait objet d'un large consensus sur le sens et les objectifs du développement ainsi que les moyens pour les atteindre. C'est dans cette optique que s'inscrit le patriotisme économique ou le nationalisme économique qui désigne l'ensemble de politiques qui ont pour mission de promouvoir et de contrôler l'économie nationale. Il est donc fondé sur la capacité de l'État à construire une économie nationale productive de richesses et de développement pour tous. De ce fait, le patriotisme revêt deux volets, à savoir défensif et offensif. Le volet défensif consiste à pratiquer le patriotisme éducateur à la Friedrich List pour protéger les secteurs stratégiques, le savoir-faire ou les atouts compétitifs de la concurrence féroce étrangère. C'est à ce niveau que l'État doit opérer le choix de ce qui doit être produit dans le cadre national et ce qui doit faire l'objet d'échanges avec l'étranger. Ce périmètre national de production doit être protégé du capitalisme du laisser-faire et du laisser-passer. Ainsi, le patriotisme économique rime avec le libéralisme social ou libéralisme tempéré. Celui-ci milite en faveur de la décision et de l'initiative privées tout en les plaçant sous le contrôle de l'État afin de rapprocher les politiques économiques nationales de l'optimum social.

25 John RAWLS, *Théorie de la justice*, Paris, Éditions Points, 2009, p. 272.

Le second volet offensif renvoie au choix des secteurs stratégiques à promouvoir pour l'émergence et l'efficacité d'une économie forte, susceptible de générer une croissance forte, durable et inclusive. Cela suppose que les comportements de l'État, des entreprises et des ménages doivent être motivés par la préférence nationale afin de favoriser les entreprises locales (petites, moyennes et grandes) et leurs produits. Dès lors, dans un contexte de durcissement des rapports de forces concurrentiels, le patriotisme économique s'inscrit dans la démarche d'une politique d'intelligence économique pour stimuler l'économie nationale par la construction d'un périmètre de souveraineté économique nationale, protégé des ingérences extérieures. Cela implique la mise en œuvre des politiques économiques qui assurent la surveillance et l'autonomie de l'environnement national. Pour ce faire, l'État doit promouvoir la recherche et le développement, l'innovation, l'éducation et la formation comme composantes essentielles d'une économie de production. De ce fait, l'intelligence économique devient, tour à tour, un levier de compétitivité et d'attractivité de la nation ainsi que des entreprises, un outil de management stratégiques des entreprises, un moyen de protection et de défense des informations et des connaissances, et une stratégie d'influence et de contre influence²⁶.

La compétitivité et l'attractivité de l'État fort dépendent de sa capacité à reconnaître et à mobiliser l'intelligence collective, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances, savoirs, savoir-faire, talents et expériences que possède la société afin de construire une économie nationale forte. Cela suppose en outre le droit d'accès de tous les individus aux ressources soit garanti. La finalité de ces moyens consiste à générer une dynamique d'empowerment dans la mesure où ils mettent les acteurs en situation de décider eux-mêmes et d'agir efficacement. C'est ce qui se passe déjà dans le domaine de nouvelles technologiques de l'information et de la communication (NTIC) qui diffusent des nouvelles connaissances et compétences susceptibles de donner aux hommes une autonomie d'action.

Toutefois, pour réussir ce pari, il faut éviter les trois dangers du nationalisme économique dénoncés par Keynes²⁷ : Le premier est la bêtise du doctrinaire qui se distingue par des discours et des slogans qui emballent les foules mais dont le message ou le contenu est fondé sur des paradigmes inopérants. Le conseil de Keynes est clair : « Si elle veut survivre, une société qui expérimente doit être beaucoup plus efficace que celle qui est installée dans sa routine. Il lui faut utiliser à fond toutes ses capacités économiques, et elle ne peut pas se permettre de céder à la stupidité ou à l'irréalisme des doctrinaires. » Le second danger – pire que la bêtise – est la précipitation démentielle et inutile. En effet, la transition économique d'une société, estime Keynes, doit être menée lentement car « il est dans la nature des

26 Pour approfondir, voir : Éric Delbecque, *L'intelligence économique*, Paris, PUF, 2008.

27 John MAYNARD KEYNES, *La pauvreté dans l'abondance*, Paris, Gallimard, 2002, pp. 209-212.

processus économiques de s'inscrire dans la durée. Une transition trop rapide provoquera une telle destruction de richesses sans contrepartie que le nouvel état des choses sera, au début, bien pire que l'ancien, et que la grande expérience sera discréditée. Car les hommes jugent impitoyablement selon les résultats, et même selon les premiers résultats. » Enfin, le dernier danger, le pire des trois, est l'intolérance et la répression de toute critique éclairée. Aucune dynamique de développement ne peut émerger dans une société si la classe au pouvoir utilise la propagande et s'empare des médias pour paralyser la réflexion en empêchant toute intelligence de s'exprimer. Le patriotisme économique n'a rien à voir avec l'anesthésie de la pensée libre, encore moins avec l'autarcie.

3.3. Le passage d'une éthique individualiste à une éthique de la coresponsabilité

L'efficacité d'une stratégie de développement dépend, en définitive, de l'héritage culturel et éducatif qui est partagé dans un pays en vue de faire converger les valeurs et les comportements vers soit le progrès soit le déclin de la société. Ainsi, au niveau éthique, le patriotisme économique exige la construction d'une culture commune de développement. Celle-ci englobe l'ensemble des valeurs, règles et normes communes qui circonscrivent les choix scientifiques, technologiques, économiques, politiques et sociaux dans un cadre de développement humain. La culture commune fait appel à l'intelligence collective qui se positionne comme « une dynamique d'acteurs coresponsables interconnectés culturellement (soft) et organisationnellement (hard), en alliance autour de visions partagées. »²⁸ La vision représente une puissance qui tire une société de l'avant. C'est la capacité d'une communauté politique à se projeter dans l'avenir pour son accomplissement. Pour Hawkins, la vision désigne « ce que nous pouvons devenir si nous réussissons à atteindre notre but, à suivre notre stratégie et nous comporter selon nos valeurs »²⁹.

Ainsi, la vision est dite commune lorsqu'elle constitue, pour tous les membres d'une société, des points de convergence vers lesquels se projettent les valeurs (esprit) et les comportements (actions). Elle représente une dynamique sociale parce qu'elle n'est pas figée ; elle est une construction sociale parce qu'elle s'enracine profondément dans l'histoire passée d'un pays, dans son contexte présent et dans son désir du futur. La cohérence d'une vision (stratégie) de développement tient à cette triple relation intertemporelle : passé-présent-avenir. En effet, le passé aide à comprendre le succès ou l'échec d'aujourd'hui. Les choix et actions d'aujourd'hui déterminent le succès ou l'échec de demain.

28 LENHARDT VINCENT et BERNARD PHILIPPE, *L'intelligence collective en action*, Paris, Village Mondial, 2005, p. 31.

29 HAWKINS, cité par MICHEL MORAL et FLORENCE LAMY, *Les outils de l'intelligence collective. La favoriser, la comprendre, la stimuler*, Paris, InterÉditions, 2013, p. 19.

Dès lors, l'intelligence collective fait évoluer les valeurs pour que les membres de la société continuent à s'interroger sur eux-mêmes, sur les institutions, les cultures, les comportements. Les valeurs sont le mode d'expression de la vision parce qu'elles sont « une force intérieure à la fois physique et psychologique (qui) s'exprime par des comportements au quotidien. Un ensemble de valeurs constitue une culture et cette culture se matérialise donc par un ensemble de comportements »³⁰. Ainsi, elles peuvent être d'ordre organisationnel, culturel ou éthique. Les valeurs organisationnelles sont celles qui, au niveau d'une entreprise par exemple, influencent son efficacité dans la poursuite de ses objectifs. Elles portent sur la stratégie, la structure ou le personnel de ladite entreprise. Dans une entreprise, la réussite ne sera pas seulement liée à sa valeur boursière, mais aussi à la répartition des salaires, aux relations professionnelles axées sur la confiance, aux solidarités internes, aux conditions de travail, à la considération des employés par leur hiérarchie, à la responsabilité sociale de l'entreprise... bref au climat social qui est tributaire de l'éthique économique.

Les valeurs culturelles englobent l'ensemble des valeurs dominantes (références, schémas mentaux ou évidences etc....) qui sont partagées à l'échelle d'un pays et qui sont inhérentes à sa géopolitique, à son histoire spécifique. Dans une société dominée, par exemple, par la culture de l'égoïsme (chacun pour soi), de la corruption généralisée, de l'injustice, de l'arbitraire et de l'impunité, il sera difficile de parler d'une culture commune de développement. Les valeurs éthiques sont celles qui affectent le jugement et l'action des hommes dans ce sens qu'elles leur permettent de se positionner par rapport à la catégorie du bien ou du mal. Elles sont donc relatives aux choix moraux que fait un pays sur des sujets aussi variés que : les droits de l'homme, le partage du pouvoir, le partage des richesses, la démocratie, la bonne gouvernance, le bien commun, le respect de la parole donné etc. Dans ce sens, les valeurs sont des canaux à travers lesquels la vision commune est partagée dans une société. *In fine*, le succès d'une stratégie de développement suppose le passage d'une éthique centrée l'individu à une éthique centrée sur le collectif. Autrement dit, le progrès de la société en général dépend de la coresponsabilité des acteurs, c'est-à-dire la capacité de chaque individu à intégrer l'autre dans sa propre fonction d'utilité. Cela implique le déploiement de l'intelligence collective dans les institutions, les cultures d'entreprise ou nationales, les modes de fonctionnement et de gestion des organisations, des entreprises, ou des gouvernements, et dans le processus de la prise de décision.

30 OLIVIER ZARA, *Le management de l'intelligence collective. Vers une nouvelle gouvernance*, Paris, M2 Éditions, 2005, p. 109.

Conclusion

L'urgence, pour l'Afrique post Covid-19, est de sortir des sentiers battus du capitalisme et du libéralisme dogmatiques pour réfléchir sur les stratégies de développement alternatives. Cet article s'est donc évertué à construire un argumentaire pour justifier cette option. D'abord, je me suis appuyé sur l'histoire de la pensée économique pour montrer que, contrairement à ce qu'enseigne la théorie économique standard, le libre-échange n'apporte pas, partout et toujours, la croissance et le développement. Ensuite, les expériences du libéralisme, au nord comme au sud, ont mis en évidence le fait que le libéralisme sans limites ne tient pas ses promesses des avantages mutuellement bénéfiques pour les pays qui participent au commerce international. Enfin, j'ai indiqué les socles sur lesquels peuvent être bâties les stratégies de développement efficaces en Afrique. Le premier socle est politique. Il suppose la résolution de la crise de l'État pour en finir avec l'État prédateur afin de construire l'État fort qui est au service de l'intérêt du bien commun. Le deuxième socle est fondé sur le patriotisme économique qui implique la protection de l'économie nationale du laisser-faire et du laisser-passer aveugles. Le dernier socle en appelle à une éthique de la coresponsabilité pour privilégier l'intelligence collective dans la construction d'une culture commune de développement. En définitive, nous sommes convaincus que l'intelligence collective est l'avenir de l'Afrique car elle est une capacité d'interconnexion des connaissances, savoirs, savoir-faire et talents autour d'un projet de transformation de structures économiques, politiques, sociales et culturelles. ■